Questions orales



Le 14 mai 2024

TABLE DES MATIÈRES

SOINS DE SANTÉ

Mme Holt

L'hon. M. Fitch

L'hon, M. Fitch

Mme Holt

LOGEMENT

L'hon. Mme Green

Mme Holt

L'hon. Mme Green

Mme Holt

ÉVALUATIONS

L'hon. G. Savoie

Mme Holt

L'hon. G. Savoie



Questions orales

AGRICULTURE

M. C. Chiasson

L'hon. Mme Johnson

M. C. Chiasson

L'hon. M^{me} Johnson

VIOLENCE SEXUELLE

M^{me} Thériault

L'hon. S. Wilson

M^{me} Thériault

L'hon. S. Wilson

M^{me} Thériault

L'hon. S. Wilson

ENVIRONNEMENT

M. K. Arseneau

L'hon. G. Savoie

M. K. Arseneau

L'hon. G. Savoie

ACCESSIBILITÉ

Mme Holt

L'hon. M. Higgs

Mme Holt

L'hon. M. Higgs

Mme Holt

VÉHICULES DU GOUVERNEMENT

L'hon. G. Savoie

Mme Holt

L'hon. M. Ames



Questions orales

[Traduction]

SOINS DE SANTÉ

Mme Holt (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle, L): Monsieur le président, il y a 31 longs mois, le gouvernement a lancé un plan pour tenter de stabiliser le système de santé. Les personnes sans accès à un membre du personnel infirmier praticien, à un médecin de famille ou à une clinique médicale, lesquelles se chiffraient à 40 000, se chiffrent maintenant à plus du double, leur nombre ayant depuis monté en flèche. Bien que les « soins de santé primaires » constituent le premier domaine d'action de votre plan et malgré des engagements répétés quant à la construction de cliniques, lesquelles ne voient jamais le jour, près de 100 000 personnes du Nouveau-Brunswick n'ont pas de médecin de famille aujourd'hui.

Le gouvernement fait depuis des années obstacle aux personnes essentielles pour répondre au défi : les médecins généralistes, le personnel infirmier praticien et le personnel infirmier qui oeuvrent dans des cabinets de médecine familiale. Malheureusement, le nouveau plan pour les soins primaires constitue un autre exemple d'initiative élaborée sans l'apport des personnes dont on a besoin pour mener la tâche à bien. Pourquoi le premier ministre refuse-t-il de travailler de concert avec les professionnels qu'il nous faut pour fournir d'excellents soins de santé primaires? Pourquoi n'écoute-t-il pas leurs conseils?

L'hon. M. Fitch (Riverview, ministre de la Santé, PC): Merci beaucoup, Monsieur le président. Je suis certainement content d'avoir l'occasion de prendre la parole au sujet des soins primaires ici dans la province et de certaines solutions propres au Nouveau-Brunswick qui aident les gens à avoir accès à un médecin ou à un membre du personnel infirmier praticien. Nous savons que la solution n'est pas complète, et nous ne déclarons pas que notre travail est terminé. Nous continuons à travailler, jour après jour.

Je vais mentionner certaines des mesures que nous prenons afin que les gens aient accès aux soins primaires. Lien Santé est l'une des grandes mesures que nous avons prises dans la province, et, si ma mémoire est bonne, 58 000 personnes sont inscrites à Lien Santé et figurent sur une liste qui leur permettra d'avoir accès à une clinique de soins primaires. Voilà une vraie mesure concrète. Encore une fois, nous savons que plus de 250 000 personnes ont communiqué avec eVisitNB pour recevoir des soins primaires dès qu'elles en avaient besoin.

Nous continuons de travailler avec la Société médicale du Nouveau-Brunswick. J'ai eu une discussion avec le chef de la direction ce matin, et...

Le président (l'hon. Bill Oliver) : Merci, Monsieur le ministre.



Questions orales

[Original]

M^{me} Holt (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle, L): Merci, Monsieur le président. Un plan de soins primaires qui n'obtient pas le soutien des fournisseurs de soins primaires est voué à l'échec. S'il vous plaît, expliquez-moi pourquoi vous n'avez pas travaillé avec la Société médicale du Nouveau-Brunswick, avec le Syndicat des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick, donc les gens qui nous soignent, à la création de ce plan. Est-ce parce que vous avez voulu avoir un plan pour le simple fait de dire que vous en avez un, pour des raisons de communication et de politique? Il semble que ce plan a été créé de nulle part sans l'aide des personnes qui doivent livrer les services. Expliquez-moi pourquoi la Société médicale du Nouveau-Brunswick et le Syndicat des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick n'ont pas participé à la création du plan.

[Traduction]

L'hon. M. Fitch (Riverview, ministre de la Santé, PC) : Monsieur le président, la députée d'en face ne saurait se tromper davantage. Eh bien, elle pourrait peut-être se tromper davantage, mais dans ce cas-ci, je tiens à remettre les pendules à l'heure.

Monsieur le président, nous avons rencontré la Société médicale du Nouveau-Brunswick. Nous avons rencontré le Syndicat des infirmières et infirmiers. Nous avons rencontré toutes les parties prenantes dans la province en vue de l'élaboration du plan. Le tout est en action.

En fait, le modèle de médecine familiale a été établi quand les Libéraux étaient au pouvoir, et nous procédons comme nous le faisons, car le modèle n'avait alors pas suscité beaucoup d'intérêt. Nous le renforçons, l'améliorons et le rendons meilleur afin que davantage de médecins de famille s'orientent vers une telle façon d'exercer la médecine familiale, un modèle que la Société médicale du Nouveau-Brunswick préconise. Voilà de la collaboration. Il s'agit de travailler ensemble, Monsieur le président.

Toutefois, Monsieur le président, le coeur de la question est véritablement le suivant. Nous voulons un plan pour les soins de santé primaires axé sur le patient, et voilà ce à quoi nous travaillons dans la province. Je sais que la députée d'en face veut parler...

Le président (l'hon. Bill Oliver) : Merci, Monsieur le ministre.

M^{me} Holt (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle, L): Merci, Monsieur le président. Le ministre parle de rencontrer tel ou tel groupe — la Société médicale et le Syndicat des infirmières et infirmiers —, mais ceux-ci nous disent qu'ils n'appuient pas le plan. Ainsi, lors de votre rencontre avec eux, vous n'avez manifestement pas écouté leurs conseils et vous ne les avez pas écoutés lorsqu'ils vous ont indiqué ce dont les médecins avaient besoin pour passer à un nouveau modèle transformateur de soins primaires au lieu de ne faire que des changements en surface. Nous avons la médecine



Questions orales

familiale 1 et la médecine familiale 2. Nous devons assurer d'urgence la transition vers le nouveau modèle de soins primaires qui englobe les cliniques et les médecins.

Il ne suffit pas de rencontrer les gens de la Société médicale et du Syndicat des infirmières et infirmiers. S'ils n'appuient pas le plan, celui-ci est voué à l'échec. Que fera le ministre pour veiller à ce qu'ils soient de la partie et s'assurer de suivre leurs conseils de sorte que le plan soit couronné de succès?

L'hon. M. Fitch (Riverview, ministre de la Santé, PC) : Eh bien, Monsieur le président, je recommanderais simplement à la députée d'en face de lire un éditorial publié récemment, il y a peut-être un jour. En fait, on y conteste l'avis de la Société médicale et y indique que l'argent à lui seul ne peut régler la question des soins primaires au Nouveau-Brunswick.

Monsieur le président, je peux le confirmer, car, au cours des cinq dernières années, près de 1 milliard de dollars — 1 milliard — ont été consacrés aux soins de santé. Il s'agit d'une augmentation considérable, Monsieur le président, mais nous demeurons aux prises avec certaines difficultés. Voilà pourquoi nous devons travailler de façon plus avisée. Nous devons travailler de façon plus efficace et plus efficiente. Encore une fois, cela est lié aux soins de santé primaires axés sur le patient. Le mode d'exercice de la médecine familiale, les cliniques de soins primaires de Vitalité et la modernisation des cliniques de soins collaboratives d'Horizon permettront l'inscription des patients. Les médecins seront rémunérés en fonction de la liste des patients, et cela augmentera leur...

Le président (l'hon. Bill Oliver) : Merci.

Mme Holt (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle, L): Monsieur le président, la fin de semaine dernière, ma meilleure amie m'a rappelée que la santé est primordiale. Si on a des troubles de santé, tout le reste est mis de côté. L'enfant de mon amie est malade, c'est terrifiant et cela l'occupe entièrement. Des gens du Nouveau-Brunswick n'ont pas accès aux soins de santé. Il s'agit de la chose dont les gens nous parlent le plus. Le ministre aime tenir un double discours et dire que l'argent n'est pas tout, mais que nous investissons 1 milliard de dollars de plus. Eh bien, vous ne pouvez faire à la fois une chose et son contraire, Monsieur le ministre. Nous voulons entendre ce que vous faites. La mesure la plus importante que vous devriez prendre... Ce qui importe le plus, ce sont les soins, les soins primaires. Quand les gens du Nouveau-Brunswick peuvent-ils s'attendre à ce que la liste d'attente pour obtenir des soins commence à raccourcir? Quelle date le ministre a-t-il fixée comme objectif pour ce qui est de veiller à ce que tous les gens du Nouveau-Brunswick soient pris en charge et puissent obtenir des soins de santé primaires?

L'hon. M. Fitch (Riverview, ministre de la Santé, PC) : Monsieur le président, quel mauvais spectacle la chef de l'opposition nous offre ici aujourd'hui.

(Exclamations.)



Questions orales

L'hon. M. Fitch (Riverview, ministre de la Santé, PC) : Oui.

Monsieur le président, lorsque nous parlons d'investissements dans les soins de santé, les parlementaires du côté de l'opposition disent : Eh bien, il s'agit de la mauvaise direction. Nous parlons donc de travailler de façon plus efficace et plus efficiente, mais les parlementaires du côté de l'opposition disent : Il s'agit de la mauvaise direction. Lorsque nous disons que nous avons tenu compte des recommandations et des suggestions de la Société médicale du Nouveau-Brunswick, les parlementaires de l'opposition disent : Eh bien, vous n'en avez pas suffisamment tenu compte ; vous n'en avez pas tenu compte assez rapidement ; vous devriez en tenir compte davantage.

Donc, Monsieur le président, je me garderai de tenir des propos non parlementaires et de répéter certains propos qu'a tenus la députée d'en face, mais je pense que la députée doit bien se regarder dans le miroir pour voir que, de son côté, aucune voie n'a vraiment été tracée. Nous, nous investissons de l'argent. Nous obtenons des résultats. Nous formons davantage de médecins ici au Nouveau-Brunswick. Nous recrutons davantage de médecins à l'international. Les résultats sont clairs. Ils sont concrets. La députée d'en face devrait se rendre compte que les investissements que nous faisons quant aux étudiants et au recrutement de médecins...

Le président (l'hon. Bill Oliver) : Merci, Monsieur le ministre.

M^{me} Holt (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle, L): Monsieur le président, manifestement, aucune voie n'a été tracée en ce qui concerne les soins de santé dans la province, puisque le ministre a fait apparaître comme par magie un plan de soins primaires et n'a pas écouté les parties prenantes ni tissé des liens avec elles aux fins de la réalisation de progrès quelconques dans la réduction du nombre de personnes qui attendent d'obtenir des soins au Nouveau-Brunswick.

LOGEMENT

Toutefois, d'autres personnes au Nouveau-Brunswick éprouvent aussi des difficultés. Des gens peinent à trouver un logement abordable. Le coût moyen d'une maison au Nouveau-Brunswick s'élève maintenant à presque 300 000 \$. L'année dernière seulement, les loyers au Nouveau-Brunswick ont augmenté de 9 %. La situation n'est absolument pas maîtrisée, et la population en fait les frais.

Les représentants des chambres de commerce du grand Moncton, de Fredericton et de Saint John ont écrit au gouvernement au sujet de la nécessité d'agir de toute urgence à l'égard de la construction de nouveaux logements. Une pénurie perdure au Nouveau-Brunswick, et nos cibles en ce qui concerne les nouveaux logements ne sont pas atteintes. Nous accusons un retard par rapport aux provinces voisines où les constructeurs peuvent recevoir un remboursement de la TVH pour la construction de logements abordables. La ministre a dit que toutes les options étaient envisagées, à l'exception d'un plafonnement



Questions orales

des loyers et d'un remboursement de la TVH. La ministre nous dirait-elle pourquoi elle ne veut pas envisager la mesure qui connaît du succès dans d'autres...

Le président (l'hon. Bill Oliver) : Le temps est écoulé.

L'hon. M^{me} **Green** (Fredericton-Nord, ministre du Développement social; ministre responsable de la Société de l'inclusion économique et sociale; ministre responsable de la Société d'habitation du Nouveau-Brunswick, PC): Merci beaucoup, Monsieur le président. Je remercie la députée d'en face de la question. De ce côté-ci de la Chambre, nous prenons le logement très, très au sérieux. Nous avons un gros problème et nous avons un grand plan visant à changer le marché du logement. Nous avons présenté notre stratégie intitulée *Un logement pour tous* en juin dernier. Nous avons passé l'année à le mettre en oeuvre et à y travailler, et nous apprenons au fur et à mesure, Monsieur le président.

J'ai dit à de nombreuses reprises que tout était sur la table et pris en considération. Toutefois, nous n'apportons pas simplement des changements sans données pour les justifier. Depuis un an, nous recueillions des données au fur et à mesure que nous mettons notre plan en oeuvre.

J'aimerais simplement dire que nous réalisons des choses extraordinaires dans le secteur du logement. Nous avons vu 750 mises en chantier dans le premier trimestre. Depuis que les données sont recueillies, jamais un tel sommet n'a été atteint, Monsieur le président. Je vais présenter...

Le président (l'hon. Bill Oliver) : Merci, Monsieur le ministre.

M^{me} Holt (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle, L): Merci, Monsieur le président. Je suis contente que la ministre ait réitéré que tout est sur la table, mais nous avons vu que certaines mesures étaient complètement exclues. Elle dit qu'elle a les données à l'appui. Eh bien, les données montrent maintenant que le remboursement de la TVH donne de bons résultats. Nos provinces voisines enregistrent un nombre de nouvelles mises en chantier qui dépasse largement celui du Nouveau-Brunswick. Nous accusons un retard par rapport à nos pairs. Les constructeurs nous disent qu'ils sont beaucoup plus heureux d'aller en Nouvelle-Écosse, à l'Île-du-Prince-Édouard, au Québec ou à d'autres endroits où l'on appuie la construction de nouveaux logements abordables. La ministre nous dirait-elle quelles sont les données dont elle dispose et selon lesquelles la mesure ne convient pas au Nouveau-Brunswick?

L'hon. M^{me} **Green** (Fredericton-Nord, ministre du Développement social ; ministre responsable de la Société de l'inclusion économique et sociale ; ministre responsable de la Société d'habitation du Nouveau-Brunswick, PC) : Merci, Monsieur le président. Comme je disais au sujet des mises en chantier, la dernière fois que leur nombre s'est approché d'un tel sommet, c'était en 1978. Nous vivions une grave crise du logement à cette époque. Nos constructeurs, nos collectivités et notre gouvernement agissent. Nous avions 313 mises en



Questions orales

chantier en février dernier. Avant la pandémie de COVID-19, nous en avions 13. Je peux vous dire ceci : Nous effectuons du travail conformément à la stratégie *Un logement pour tous* et nous constatons des changements.

Bon, Monsieur le président, nous continuons d'envisager d'autres options et d'autres mesures. En juin, nous aurons franchi l'étape de la première année. Nous examinons un certain nombre de critères et de questions, et nous opérons des changements considérables pour que les améliorations que nous constatons se poursuivent. Nous discutons de tout ce qui concerne la location de locaux d'habitation. Nous avons opéré un très grand nombre de changements relativement à la location de locaux d'habitation, mais nous continuons à examiner ce qui se fait ailleurs chez nos voisins et à mettre en place des solutions qui donnent de bons résultats. Une année complète doit s'écouler pour que nous disposions des données nécessaires à l'établissement de la stratégie pour les trois prochaines années.

M^{me} Holt (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle, L): Merci, Monsieur le président. Je n'ai pas entendu la ministre répondre précisément à la question sur le programme de remboursement de la TVH. Je ne sais pas si elle évite de dire qu'elle ne l'appuie pas. Cela me donne un peu d'espoir à l'égard de la motion qui sera proposée jeudi. Nous proposerons que le gouvernement adopte cette solution. J'espère que cela veut dire que, de l'autre côté, les gens sont disposés à prendre une mesure qui pourrait nous aider à loger davantage de gens du Nouveau-Brunswick plus rapidement.

ÉVALUATIONS

J'aimerais parler d'une observation qu'a faite le premier ministre, car il a donné de l'espoir aux gens du Nouveau-Brunswick lorsqu'il a dit qu'il se pencherait sur l'impôt foncier. Je me demande quand les gens du Nouveau-Brunswick peuvent s'attendre à voir son plan ou à ce que soit prise une mesure quelconque dans le dossier de la réforme de l'impôt foncier.

L'hon. G. Savoie (Saint John-Est, ministre des Gouvernements locaux; ministre de l'Environnement et du Changement climatique; ministre responsable de la Francophonie, PC): Merci beaucoup de la question, Monsieur le président. Je suis reconnaissant à la chef de l'opposition de sa question. Il faut dire que, lorsque les Libéraux étaient au pouvoir, il y a eu un scandale lié aux évaluations. Ils ont essayé de puiser dans les poches des gens et de se donner de façon accélérée la possibilité de percevoir l'impôt.

Juxtaposons le tout à notre façon bien différente de faire les choses de ce côté-ci de la Chambre. Nous avons entamé une réforme structurelle. Il a toujours été prévu que cette réforme structurelle serait suivie d'une réforme fiscale, et c'est bien le cas. Ce sera une réforme fiscale qui contribuera à faire en sorte que nos collectivités soient viables, que nos gouvernements locaux aient les fonds dont ils ont besoin et que le gouvernement provincial puisse s'acquitter de ses responsabilités. La réforme permettra de faire en sorte que la protection des intérêts des contribuables constitue la priorité absolue.



Questions orales

Nous, nous pouvons nous assurer que les gens ont les moyens de vivre dans la province, contrairement aux Libéraux qui, pendant leur mandat, croyaient manifestement mieux savoir que les contribuables comment dépenser l'argent de ces derniers. La différence est très claire, Monsieur le président. Nous faisons en sorte que les intérêts des gens...

Le président (l'hon. Bill Oliver) : Merci.

M^{me} **Holt** (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle, L) : Merci, Monsieur le président. Je demande au député d'en face : Quand aura lieu la réforme fiscale?

L'hon. G. Savoie (Saint John-Est, ministre des Gouvernements locaux ; ministre de l'Environnement et du Changement climatique ; ministre responsable de la Francophonie, PC) : Monsieur le président, nous travaillons actuellement à la question avec nos partenaires. Au bout du compte, il ne s'agit pas de trouver des façons d'imposer davantage les gens du Nouveau-Brunswick à un moment où ils éprouvent bien des difficultés. Nous essayons de déterminer comment faire en sorte que nos municipalités reçoivent du soutien. Nous savons qu'elles comptent beaucoup sur les évaluations.

Ce que nous essayons de faire, au moyen d'un processus de consultation et de discussion suivi en partenariat avec les municipalités, c'est nous assurer que nous savons comment nous pouvons en arriver à un système adapté à l'ampleur et à l'étendue des municipalités de notre province, puisque différentes municipalités fournissent différents niveaux de services. Monsieur le président, voilà la différence entre un scandale lié à la mise en oeuvre accélérée d'un système d'évaluation et de la consultation en bonne et due forme. Nous travaillons de concert avec les parties prenantes et nous nous assurons de bien le faire pour les contribuables. Voilà la différence, et voilà ce que nous faisons.

AGRICULTURE

M. C. Chiasson (Victoria-La-Vallée, L): Merci, Monsieur le président. Je crois que c'était pendant une période des questions la semaine dernière que la ministre de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches a parlé de la surabondance de pluie pendant la dernière saison de croissance et de ses effets néfastes pour nos producteurs de pommes de terre. À cet égard, les producteurs de pommes de terre ont présenté une demande à Agri-relance. La somme demandée est de 39 millions de dollars, soit 10 millions du gouvernement provincial et le reste du gouvernement fédéral. La ministre ferait-elle le point sur la demande à la Chambre? Les pertes des agriculteurs seront-elles compensées, ou verronsnous le gouvernement refuser la demande comme il l'a fait en 2018?

L'hon. M^{me} **Johnson** (Carleton-Victoria, ministre de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches, PC) : Monsieur le président, je remercie le député d'en face de la question. J'ai eu, pas plus tard que vendredi, une belle conversation avec le responsable de Pommes de terre Nouveau-Brunswick, et nous avons entamé une évaluation officielle de la situation



Questions orales

désastreuse que nous avons connue l'été dernier. Nous suivons le processus, nous effectuons l'évaluation et nous travaillerons avec les agriculteurs pour trouver une solution.

M. C. Chiasson (Victoria-La-Vallée, L) : La ministre a dit la même chose la dernière fois que je lui ai posé la question.

Selon des discussions que j'ai eues avec plusieurs agriculteurs de ma région, il semblerait que la ministre ait dit à un groupe d'agriculteurs que, si le premier ministre n'appuyait pas la demande, elle ne se présenterait pas aux prochaines élections. La ministre confirmerait-elle que nous aurons une réponse à la demande avant les prochaines élections provinciales prévues pour le 21 octobre prochain? Tiendra-t-elle la promesse qu'elle a faite aux producteurs?

L'hon. M^{me} Johnson (Carleton-Victoria, ministre de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches, PC): Eh bien, Monsieur le président, je préfère m'appuyer sur les faits et non sur des rumeurs. Je ne crois pas que j'étais ici en 2018, mais je suis contente que le député pense que j'étais alors ici. J'ai travaillé sur le terrain avec les parties prenantes. J'ai tenu de nombreuses réunions avec Pommes de terre Nouveau-Brunswick. J'ai rencontré son conseil d'administration.

Comme je l'ai dit, nous suivons un processus officiel. Nous évaluons les dommages et les problèmes qu'ont eus les producteurs l'été dernier. Nous savons que l'année a été lamentable. Les producteurs ont connu des pertes en raison de la pourriture et du coeur creux. Nous veillons à ce que l'évaluation soit faite en bonne et due forme. Nous travaillons également avec nos homologues fédéraux et nous nous pencherons sur l'aide qui peut être fournie à nos agriculteurs.

[Original]

VIOLENCE SEXUELLE

Mme Thériault (Caraquet, L): Monsieur le président, au Nouveau-Brunswick, 13 centres offrent des services communautaires aux femmes victimes d'agression sexuelle. L'année dernière, cinq de ces centres, soit ceux de Fredericton, de Moncton, d'Edmundston, de la Péninsule acadienne et de Saint John, ont vu leur financement passer de 100 000 \$ à 200 000 \$. Toutefois, les huit autres, soit ceux de Sussex, de Miramichi, de Woodstock, de Campbellton, de St. Stephen, de Bathurst, de Shediac et de Kent, ont vu leur financement demeurer à 100 000 \$. Toutefois, on leur a promis, par le biais d'une entente signée par le ministère, qu'ils auraient 200 000 \$ cette année. Nous sommes le 14 mai, et l'argent n'est toujours pas là. Alors, voici ma question à la ministre responsable de l'Égalité des femmes : Que se passe-t-il?

Questions orales

[Traduction]

L'hon. S. Wilson (Moncton-Sud-Ouest, ministre responsable de l'Égalité des femmes ; ministre responsable des Services de santé mentale et de traitement des dépendances, PC) : Eh bien, Monsieur le président, je remercie la députée de la question. En fait, elle sera contente de savoir que j'ai signé neuf lettres pas plus tard que vendredi dernier. De nouveaux programmes viennent d'être mis en oeuvre, et nous attendons des rapports des différents centres pour savoir comment l'argent est dépensé avant de leur donner des fonds additionnels. De l'excellent travail est accompli. Ces centres accomplissent énormément de travail. Comme tout le monde le sait, la violence familiale pose de grandes préoccupations, et nous travaillons fort pour régler la situation. Les gens accomplissent un travail exceptionnel, et je suis reconnaissante aux personnes qui travaillent sur le terrain et s'occupent des femmes qui sont victimes de mauvais traitements. Merci, Monsieur le président.

[Original]

Mme Thériault (Caraquet, L): Merci, Monsieur le président. Alors, la ministre sera peutêtre contente de savoir que j'ai vu la lettre dont elle parle. Cette lettre ne confirme que les premiers montants de 100 000 \$. En fait, voici ce qui s'est passé. Le 9 avril, tout de suite après les réunions du comité chargé d'étudier les prévisions budgétaires, les organismes ont reçu un simple courriel leur indiquant que, finalement, l'attribution du montant de 200 000 \$ n'irait pas de l'avant.

Sur le terrain, cela a eu l'effet d'une bombe. Les intervenantes sont inquiètes, parce qu'elles étaient dans le processus d'embauche, pour avoir de nouvelles ressources et pour déployer de nouveaux services. Alors, quand les organismes ont fait part de leur inquiétude au ministère, on leur a demandé, à l'interne, de leur donner de 30 à 45 jours pour tenter de trouver une solution. C'était au début d'avril, et on est maintenant rendu à la mi-mai. La lettre envoyée la semaine dernière ne fait que confirmer le premier versement de 100 000 \$. Pour ce qui est du deuxième versement, c'est un flou total. Alors, sans ce deuxième versement, les organismes ne peuvent pas planifier l'année. La ministre peut-elle tenir sa promesse?

[Traduction]

L'hon. S. Wilson (Moncton-Sud-Ouest, ministre responsable de l'Égalité des femmes ; ministre responsable des Services de santé mentale et de traitement des dépendances, PC) : Monsieur le président, je répondrai à la question en disant qu'une évaluation est en cours. Si la députée a pris le temps de lire le contrat, elle aura constaté qu'un versement est prévu pour avril et un autre pour octobre.

Les centres sont au courant. Ils savent qu'ils engagent des gens. Ils travaillent à l'élaboration de programmes que nous voulons évaluer. Nous voulons examiner les



Questions orales

programmes pour voir le travail qu'effectuent les centres. S'ils ont engagé des gens, de l'argent est disponible pour eux. En fait, l'argent sera probablement distribué cette semaine. Le travail en cours constitue simplement une façon différente de procéder, car les programmes sont nouveaux. Nous voulons les évaluer. Nous voulons nous assurer que les programmes fonctionnent et que l'argent est bien dépensé. Merci.

[Original]

Mme Thériault (Caraquet, L): Si je comprends bien, dans sa première réponse, la ministre dit qu'elle a envoyé une lettre à 9 des 13 centres, alors que, dans sa deuxième réponse, elle dit que, finalement, cela dépend de quelques autres choses. Ce qui manque dans ces lettres, ce sont trois choses fondamentales: premièrement, les objectifs précis à atteindre pour les organismes, car ce n'est pas clair, deuxièmement, les sommes qui leur seront accordées, et, troisièmement, la date exacte de ce versement qui était prévu dans l'entente que vous avez signée le 1er octobre. Sans cela, il est impossible pour les organismes de continuer et, surtout, il est impossible de rassurer les victimes qui auront besoin d'une autre séance de thérapie. Il est impossible d'avancer avec cela; tout est au point mort.

Madame la ministre, pourriez-vous vous lever à la Chambre et confirmer que ces centres de soutien aux victimes de violence sexuelle recevront leur deuxième versement le 1^{er} octobre, comme prévu?

[Traduction]

L'hon. S. Wilson (Moncton-Sud-Ouest, ministre responsable de l'Égalité des femmes ; ministre responsable des Services de santé mentale et de traitement des dépendances, PC) : Eh bien, merci, Monsieur le président. Je conseillerais à la députée de prendre cinq minutes pour s'asseoir et lire le contrat. Les renseignements s'y trouvent. Tous les renseignements s'y trouvent. Les centres recevront leur deuxième versement en automne.

Monsieur le président, nous sommes conscients du travail qu'effectuent les personnes concernées. Nous savons également qu'il n'est pas toujours possible d'amasser des fonds comme on le faisait dans le passé. Nous avons prévu une augmentation. Nous avons décidé de donner aux centres de l'argent additionnel, c'est-à-dire 100 000 \$, afin qu'ils puissent continuer à accomplir du bon travail et à élaborer de nouveaux programmes. Les renseignements figurent dans le contrat. La députée n'a qu'à s'asseoir et à lire le contrat, Monsieur le président. Ensuite, elle comprendra.

[Original]

ENVIRONNEMENT

M. K. Arseneau (Kent-Nord, V) : Monsieur le président, aujourd'hui même, les gens de Beaurivage continuent leur lutte pour la qualité de vie à laquelle ils ont droit. Cette usine,



Questions orales

qui a vu le jour à coups de subventions en 2016, sous la gouverne des Libéraux, est très mal située pour l'activité qu'elle mène.

En coulisse, on ne se cache pas pour dire que les lois qui protègent les gens ont besoin d'une mise à jour majeure et sérieuse. En coulisse, on ne se gêne pas de dire que l'usine est très mal située et devrait être dans un parc industriel au lieu d'un quartier résidentiel et scolaire.

Ma question est donc pour le nouveau ministre de l'Environnement et du Changement climatique. Peu importe la décision de la Commission de révision des pratiques agricoles aujourd'hui, le ministre peut-il s'engager aujourd'hui à entamer des démarches pour le déménagement de cette usine nauséabonde dans un secteur plus propice pour ce genre d'activités industrielles?

L'hon. G. Savoie (Saint John-Est, ministre des Gouvernements locaux ; ministre responsable de la Francophonie, PC) : Merci beaucoup, Monsieur le président, pour la question. Oui, je comprends bien les inquiétudes des gens de Beaurivage, dans la circonscription du député d'en face. Monsieur le président, c'est quelque chose que nous prenons au sérieux. Nous devons nous assurer que l'usine fait ses propres travaux selon les règlements établis.

Comme vous le savez, le ministère de l'Environnement et du Changement climatique donne seulement le permis de travail, mais l'usine doit suivre des règles. Nous avons des agents sur le terrain pour s'assurer que les règlements sont suivis. Nous travaillons avec l'École Soleil Levant, de cet endroit, pour nous assurer que toutes les choses qui se passent dans l'école sont saines pour les élèves, et c'est toujours le cas. Monsieur le président, nous allons continuer à travailler avec les gens de la région pour...

[Traduction]

Le président (l'hon. M. Oliver) : Merci.

[Original]

M. K. Arseneau (Kent-Nord, V) : En écoutant sa réponse, on voit que le ministre ne comprend rien.

[Traduction]

Monsieur le président, on ne peut s'empêcher de se demander pour qui les gouvernements qui se succéderont s'engageront à travailler. Un autre exemple d'une situation où l'on ne tient pas compte des gens du Nouveau-Brunswick, c'est l'épandage d'herbicides dans nos forêts et sous les lignes électriques.



Questions orales

Plus de 35 000 personnes du Nouveau-Brunswick ont signé une pétition demandant que soit interdit l'épandage sur les terres de la Couronne, laquelle pétition a recueilli le plus de signatures de l'histoire du Nouveau-Brunswick. Le Comité permanent des changements climatiques et de l'intendance de l'environnement de l'Assemblée législative a formulé 20 recommandations sur l'utilisation du glyphosate, notamment l'interdiction d'en épandre sous les lignes électriques. Le ministre de l'Environnement est responsable de l'administration et de l'application de la *Loi sur le contrôle des pesticides* du Nouveau-Brunswick. Énergie NB ne peut épandre du glyphosate sous ses lignes électriques que si le ministre de l'Environnement lui délivre un permis en vertu de la loi.

Le ministre de l'Environnement a-t-il signé un permis autorisant Énergie NB à procéder cette année à l'épandage sous ses lignes électriques, oui ou non? Si oui, pourquoi continue-t-il à faire fi des gens du Nouveau-Brunswick à cet égard?

L'hon. G. Savoie (Saint John-Est, ministre des Gouvernements locaux; ministre de l'Environnement et du Changement climatique; ministre responsable de la Francophonie, PC): Eh bien, merci beaucoup, Monsieur le président. Il est important de souligner quelques faits. Le glyphosate est un herbicide homologué conformément aux lignes directrices et aux règlements établis par Santé Canada. Il a fait l'objet d'études. Une étude récente, effectuée il y a deux ou trois ans, a permis de réaffirmer l'innocuité du glyphosate lorsqu'il est bien appliqué. Il est important de souligner qu'il s'agit de l'un des herbicides disponibles les moins toxiques et les moins nocifs pour l'environnement. D'autres produits disponibles sont plus toxiques et plus difficiles à utiliser, alors que le glyphosate, lui, agit de façon précise. Il parvient à atteindre les racines et à tuer la plante sans pollinisation croisée ni incidence sur autre chose. Il est très efficace. Il s'agit d'un herbicide à large spectre qui ne laisse pas ou que très peu de résidu sur le sol. Il ne produit pas de bioaccumulation chez les humains. S'il entre dans l'organisme, il ne se transforme pas en une autre substance chimique. Il est éliminé. Ainsi, Monsieur le président, il s'agit d'un produit sécuritaire...

Le président (l'hon. Bill Oliver) : Merci, Monsieur le ministre.

ACCESSIBILITÉ

Mme Holt (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle, L) : Monsieur le président, cette année, les données de Statistique Canada montrent que, au Canada, c'est le Nouveau-Brunswick qui a connu la plus forte augmentation du taux de personnes ayant un handicap. Le taux de personnes ayant un handicap au Nouveau-Brunswick est passé de 26,7 % de notre population à 35,3 % de notre population. Le Nouveau-Brunswick affiche le deuxième taux au Canada pour ce qui est du taux de personnes ayant un handicap, mais il est l'une des dernières provinces du Canada à élaborer une mesure législative sur l'accessibilité.

Questions orales

Le Conseil du premier ministre pour les personnes handicapées a recommandé qu'une loi soit instaurée avant la fin de 2021. En décembre 2022, le comité spécial a promis qu'un projet de loi serait déposé dans un délai d'un an.

[Original]

L'année dernière, le ministre a dit à la Chambre que cette mesure s'en venait ; il l'attendait. On essaie d'être patient, mais ce projet de loi est vraiment important.

[Traduction]

Le projet de loi est important pour un nombre croissant de personnes, des personnes qui doivent probablement composer avec le coût de la vie et des défis que pose la vie au quotidien. Le premier ministre indiquerait-il quand la Chambre peut s'attendre à ce que la loi sur l'accessibilité soit déposée?

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC): Merci de la question. La chef de l'opposition a raison. L'accessibilité pose un défi majeur pour de nombreuses personnes dans la province. Beaucoup de travail a été fait au sein du comité, dans le cadre de l'examen et aux fins de la présentation de recommandations ici il y a quelque temps. Monsieur le président, j'ai le grand plaisir de dire que, au cours de la session, nous présenterons une loi sur l'accessibilité élaborée en fonction des recommandations proposées. Merci.

M^{me} **Holt** (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle, L) : À titre de suivi, le premier ministre confirmerait-il que les parlementaires auront droit à une séance d'information avant la deuxième lecture du projet de loi?

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Oui, Monsieur le président.

M^{me} Holt (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle, L) : Merci. Je suis reconnaissante de la réponse. Nous posons la question parce que ce n'est pas toujours le cas. Parfois, un projet de loi est présenté, et l'on s'attend à ce que nous en débattions et l'analysions sans avoir eu l'occasion d'en examiner les détails, et le projet de loi en question est très important.

VÉHICULES DU GOUVERNEMENT

Je vais passer à un autre sujet, car je pense que beaucoup d'entre nous ont été surpris d'apprendre, la semaine dernière, qu'un ministre se déplaçait un peu partout dans la province et ailleurs dans une voiture Tesla appartenant au gouvernement. D'autres véhicules électriques sont disponibles pour la moitié du prix d'une voiture Tesla, et des concessionnaires du Nouveau-Brunswick peuvent s'occuper de leur entretien. À un



Questions orales

moment où de nombreuses personnes éprouvent des difficultés financières, je me demande comment on justifie le changement de la politique et comment cela s'harmonise avec les principes d'une prudence financière responsable. J'espère que vous pouvez répondre à la question suivante à la Chambre : Combien de voitures Tesla appartenant au gouvernement sont utilisées actuellement? Vu notamment le coût élevé de ces voitures de luxe par rapport à d'autres voitures électriques, comment est-on arrivé à la décision de permettre aux ministres de conduire ces voitures de luxe?

L'hon. G. Savoie (Saint John-Est, ministre des Gouvernements locaux; ministre de l'Environnement et du Changement climatique; ministre responsable de la Francophonie, PC): Ah, Monsieur le président, c'est reparti. Voilà un exemple de la pire façon de faire de la politique. Nous avons une opposition qui pourchasse la CBC ou tout autre média qui lui plaît pour tenter de lancer une campagne de salissage. Vous savez, les parlementaires du côté de l'opposition aiment suivre leur seigneur et sauveur, Justin Trudeau, et dire: Nous élaborerons toutes sortes de politiques qui rendront le monde meilleur. Eh bien, tout ce qu'ils font, c'est puiser de l'argent dans les poches des gens.

Ce que nous faisons, en tant que gouvernement, c'est instaurer l'utilisation de véhicules électriques afin de faire notre part pour tenter d'améliorer l'environnement. Aux fins de clarté et de transparence, je dirai que le MTI m'a demandé de participer à un programme qu'il veut offrir aux ministres et, un jour, aux autres parlementaires en vue d'électrifier notre parc de véhicules.

On ne m'a pas fait part de la raison pour laquelle une voiture Tesla en particulier a été choisie. D'après ce que je comprends, le MTI l'a obtenue à meilleur marché.

Monsieur le président, au bout du compte, nous nous assurons de prendre les bonnes décisions pour notre climat...

Le président (l'hon. Bill Oliver) : Le temps est écoulé.

M^{me} **Holt** (Bathurst-Est—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef de l'opposition officielle, L) : Monsieur le président, j'ai un peu de mal à comprendre, car le premier ministre avait suspendu l'acquisition de nouvelles voitures et d'un nouveau parc de véhicules. J'espère qu'il peut nous dire ce qui a changé et justifier les changements.

L'hon. M. Ames (Carleton-York, ministre des Transports et de l'Infrastructure, PC) : Au sein du MTI, nous suivrons le Plan d'action sur les changements climatiques. Je ne sais que dire de plus. Nous électrifions notre parc de véhicules. Les autobus scolaires sont également visés. On en utilise d'un bout à l'autre de la province. Les ministres utilisent des véhicules électriques. Il est temps d'arriver en 2024. Merci, Monsieur le président.

Le président (l'hon. Bill Oliver) : Le temps consacré à la période des questions est écoulé.

